COMMUNAUTE DE COMMNUNES DU PAYS DE L'OZON

COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 MARS 2021

Nombre de conseillers : 30 - Présent(e)s : 26 - Pouvoirs : 1 - Excusé(e)s : / - Absent(e)s non excusé(e)s : 3	L'an deux mil vingt et un, le 29 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 19 Mars, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Vogelant-Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLESIO. Secrétaire : Mme Sylvie CARRE
Présent(e)s :	Mmes et MM, Raymond DURAND, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Valérie ALLAGNAT (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLESIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Mireille SIMIAN, Arnaud DELEU, Mme Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD (Ternay)
Pouvoirs :	Mme Martine JAMES (Communay) a donné pouvoir à Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Excusé(e)s :	/
Absent non excusé :	M. Patrice BERTRAND (Communay) Mme Christelle REMY (Communay) M. Philippe BULINGE (Sérézin du Rhône)

RAPPORT 1 : Vote du compte de gestion 2020, budget principal

Rapporteur : Madame Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2020, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

RAPPORT 2 : Vote du compte de gestion 2020, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Madame Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon (EMO) dressé, pour l'exercice 2020, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

RAPPORT 3 : Vote du compte de gestion 2020, budget annexe zone industrielle de Charvas 2

Rapporteur : Madame Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget zone de Charvas 2 dressé, pour l'exercice 2020, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

RAPPORT 4 : Vote du compte de gestion 2020, budget annexe ZAC des Trénassets

Rapporteur : Madame Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget ZAC des Trénassets dressé, pour l'exercice 2020, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Monsieur Pierre BALLESIO quitte l'assemblée pour le vote des comptes administratifs.

RAPPORT 5 : Vote du compte administratif 2020, budget principal

Rapporteur : Madame Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 6 : Vote du compte administratif 2020, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe de l'école de musique de l'Ozon tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 7 : Vote du compte administratif 2020, budget annexe zone de Charvas 2

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe Zone de Charvas 2 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 8 : Vote du compte administratif 2020, budget annexe ZAC des Trénassets

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe ZAC des Trénassets tel que présenté et annexé à la présente délibération

RAPPORT 9 : Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2020

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Monsieur Pierre BALLESIO réintègre l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2020 ;
- **DIT** que ce document sera annexé au compte administratif de l'année 2020 de la CCPO.

RAPPORT 10 : Affectation du résultat du budget principal

Rapporteur : Pierre BALLESIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à une affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 en section d'investissement du budget primitif de la Communauté de Communes, pour la somme de 1 058 921,57 € appelée à couvrir le besoin de financement, au compte 1068 ;
- **APPROUVE** en conséquence le report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 pour la somme restante de 4 364 837,12 € au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement du budget primitif afférent à l'exercice 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur de la CCPO, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RAPPORT 11 : Vote du budget primitif 2021 – budget principal

Rapporteur : Pierre BALLESIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif principal 2021 conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 12 : Affectation du résultat du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux Ecoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 pour la somme de 22 961,18 € au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement du budget primitif afférent à l'exercice 2021 ;
- **APPROUVE** le report du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 pour la somme de 16 090,82 € au compte 001 - recettes de la section d'investissement du budget primitif afférent à l'exercice 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur de la CCPO, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RAPPORT 13 : Vote du budget primitif 2021 – budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon (EMO)

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux Ecoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2021 annexe Ecole de Musique de l'Ozon conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 14 : Participation 2021 du budget principal au budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux Ecoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DIT** que la participation de la commune de Solaize s'élève à 43 341,13 € ;
- **VERSE** la somme de 241 337,48 € de participation pour la CCPO du budget principal au budget annexe ÉMO ;
- **DIT** que cette dernière est inscrite au chapitre 65 du BP 2021 de la CCPO.

RAPPORT 15 : Participation 2021 du budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon au budget principal

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux Ecoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VERSE** une somme forfaitaire de 43 600 € du budget de l'ÉMO au budget CCPO permettant de couvrir ces derniers ;
- **DIT** que ces derniers sont inscrits aux BP EMO 2021 (chapitres 011 et 012) et CCPO 2021 (chapitre 70).

RAPPORT 16 : Attribution d'une subvention à l'école de musique Vincent d'Indy pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux Ecoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 26 500 € correspondant à 53 élèves à l'Ecole de musique Vincent d'Indy pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 du budget annexe de l'école de Musique de l'Ozon au chapitre 65.

RAPPORT 17 : Vote du budget primitif 2021 – budget annexe zone industrielle de Charvas 2

Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2021 annexe zone industrielle de Charvas 2 conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 18 : Reprise d'une provision – budget annexe zone industrielle de Charvas 2

Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **EFFECTUE** la reprise totale de la provision budgétaire d'un montant de 126 620.04€ sur le budget annexe zone industrielle Charvas 2 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les sommes nécessaires à la reprise totale de la provision ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2021 ZI CHARVAS 2.

RAPPORT 19 : Vote du budget primitif 2021 – budget annexe ZAC des Trénassets

Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités

Madame Justine BONNARD quitte l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

25 VOTES POUR : Mmes et MM, Raymond DURAND, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Valérie ALLAGNAT (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLESIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Mireille SIMIAN, Arnaud DELEU, Mme Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

1 VOTE CONTRE : Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

- **ADOPTE** le budget primitif 2021 annexe de la ZAC des Trénassets conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 20 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Rapporteur : Pierre BALLESIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux 2021 à savoir :
  - Taxe d'Habitation (TH) : 6,97% (taux de 2019)
  - Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 2,20%
- **MAINTIENT** un taux de CFE de convergence à **27,27%** pour tenir compte de l'intégration de Chaponnay et Marennes avec **une période de lissage de 12 ans** (En 2021 : CHAPONNAY 28,15% ; MARENNES 26,45% et 5 communes ancien périmètre 26,53%), conformément au tableau voté le 8 avril 2013 annexé à la présente délibération.

RAPPORT 21 : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021

Rapporteur : Pierre BALLESIO, Président

Madame Justine BONNARD réintègre l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser les subventions précitées aux associations et autres organismes publics ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au versement des montants susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus aux BP 2021 du budget principal et du budget annexe ZAC des Trénassets au chapitre 65.

RAPPORT 22 : Adhésions à différentes instances pour l'année 2021

Rapporteur : Pierre BALLESIO, Président

Monsieur Nicolas VARIGNY quitte l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les adhésions aux organismes susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2021 aux chapitres 011 et 012.

RAPPORT 23 : Attribution d'une subvention à la commune de Saint Symphorien d'Ozon dans le cadre de l'accueil du dispositif de recueil des actes sécurisés

Rapporteur : Nicolas VARIGNY, 1er Vice-président

Monsieur Nicolas VARIGNY réintègre l'assemblée.
Monsieur Pierre BALLESIO, Président quitte l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 9 000 € à la commune de Saint Symphorien d'Ozon dans le cadre de l'accueil d'un dispositif de recueil des actes sécurisés (CNI- Passeports) ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO au chapitre 65.

RAPPORT 24 : Attribution d'une subvention à la commune de Sérézin du Rhône dans le cadre du point information jeunesse

Rapporteur : Pierre BALLESIO, Président

Monsieur Pierre BALLESIO, Président réintègre l'assemblée.
Madame Mireille BONNEFOY quitte l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 10 000 € à la commune de Sérézin du Rhône pour la soutenir dans le cadre de son point information jeunesse ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO au chapitre 65

RAPPORT 25 : Attribution de fonds de concours aux communes de la CCPO dans le cadre de l'installation de caméras de vidéoprotection

Rapporteur : Pierre BALLESIO, Président

Madame Mireille BONNEFOY réintègre l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'attribution d'un fonds de concours, plafonné à 20 000 € nets de taxe par commune pour l'installation de caméra de vidéoprotection
- **AUTORISE** le Président à signer une convention, annexée à la présente délibération, relative au versement du fonds de concours avec chaque commune dont le conseil municipal aura délibéré afin de solliciter l'aide financière de la communauté de communes ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO au chapitre 204.

RAPPORT 26 : Vote du produit et des taux de TEOM pour l'année 2021

Rapporteur : René MARTINEZ, Président du SITOM et Conseiller Communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le produit et les taux de TEOM par commune ci-dessous pour l'année 2021 :

Zones	Communes	Bases d'imposition	Produits attendus €	Taux 2021	Taux 2020 pour mémoire
1	Communay	5 574 000	317 853	**5,70%**	5,55%
2	St Symphorien d'Ozon	7 527 000	471 139	**6,26%**	5,74%
3	Sérézin du Rhône	3 919 000	203 624	**5,20%**	4,93%
4	Simandres	2 258 000	132 515	**5,87%**	5,59%
5	Ternay	6 878 000	432 932	**6,29%**	5,95%
6	Chaponnay	9 722 000	347 142	**3,57%**	3,32%
7	Marennes	3 108 000	147 729	**4,75%**	4,31%

RAPPORT 27 : Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Ternay

Rapporteur : René MARTINEZ, Président du SITOM et Conseiller Communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'élimination 2021 des déchets non ménagers avec le SITOM, annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO aux chapitres 70 et 011.

RAPPORT 28 : Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Chaponnay

Rapporteur : René MARTINEZ, Président du SITOM et Conseiller Communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'élimination 2021 des déchets non ménagers avec le SITOM, annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO aux chapitres 70 et 011.

RAPPORT 29 : Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Saint Symphorien d'Ozon

Rapporteur : René MARTINEZ, Président du SITOM et Conseiller Communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'élimination des déchets non ménagers avec le SITOM, pour l'année 2021, annexé à la présente délibération
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO aux chapitres 70 et 011

RAPPORT 30 : Convention de partenariat 2021-2023 entre la CCPO et l'association les Jardins de Lucie

Rapporteur : Michel BOULUD, Vice-Président délégué à l'emploi

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention partenariale 2021-2023 avec L'association « Les Jardins de Lucie » annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO chapitre 65.

RAPPORT 31 : Participation de la CCPO au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ) 2021

Rapporteur : Michel BOULUD, Vice-Président délégué à l'emploi

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la participation de 1 500 € auprès de la MLRSE pour alimenter le Fond d'Aide Aux Jeunes (FAJ) ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2021 de la CCPO au chapitre 65.

RAPPORT 32 : Attribution de subventions pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE), de vélos cargos et de vélos ayant bénéficiés de la pose d'un kit d'électrification pour l'année 2021

Rapporteur : Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué à la mobilité et aux déplacements

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 200 € par bénéficiaire pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE), de vélos cargos ainsi que les vélos ayant bénéficiés d'une pose d'un kit d'électrification par un professionnel dans la limite de 20 000 € ;
- **DIT** que les règles définissant les modalités d'attribution de la subvention sus visée sont fixées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO au chapitre 65.

RAPPORT 33 : Vœu Création d'un nouveau pont à Vernaison

Rapporteur : Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué à la mobilité et aux déplacements

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la formulation de ce vœu à M. le Président de la Métropole pour que l'étude soit inscrite au plan de mandat 2021-2026, et les financements mis en œuvre ;
- **SOUTIENT** le projet de construction d'un nouveau pont tous modes au plus près de celui existant et la conservation de l'ouvrage existant pour une utilisation par les piétons et cyclistes.

RAPPORT 34 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commande d'entretien des espaces verts - Lot 1

Rapporteur : Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre de création et d'entretien des espaces verts sur le territoire de la CCPO - Lot 1 - n°2018.12.01 avec la société GREEN STYLE d'un montant de 8 560 € HT soit 10 272 € TTC ;
- **DIT** que le nouveau montant forfaitaire annuel du lot n°1 est de 97 370 € HT soit 116 844 € TTC ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCPO au chapitre 011.

Décisions du Bureau :

N°B07.21 :	Autorisation de signer le contrat n° 2021.06.00 pour des travaux de réaménagement et de création d'emplacements de stationnement rue Maurice Petit, à SEREZIN DU RHONE (2021-01)
Montant :	64 800.12 € HT soit 77 760.14 € TTC
Société :	SEEM
N°B08.21 :	Autorisation de signer le contrat n° 2021.07.00 pour des travaux d'aménagement d'un trottoir et de mise en place d'une clôture rue de la Source à COMMUNAY et des travaux d'aménagement d'une écluse rue Juliette Récamier, à CHAPONNAY (2021-02)
Montant :	43 403.75 € HT soit 52 084.50 € TTC
Société :	SPIE BATIGNOLLES DUMAS
N°B09.21 :	Autorisation de signer le contrat n° 2021.08.00 pour des travaux de création d'un fossé béton route de Mions à Chaponnay (2021-03)
Montant :	78 898,82€ HT soit 94 678,58€ TTC
Société :	ROGER MARTIN RHONE ALPES

Décisions du Président :

N°06.21 : Signature d'un contrat n° 2021.05.00 afin de faire appel à une auteure pour illustrer et créer des actions culturelles dans le cadre de l'évènement « Voyage sur le territoire » proposé par le réseau de bibliothèques Liaizon de la CCPO

Montants : 3 226.91 € nets correspondant aux interventions culturelles, soit 3 091.90 € pour la prestation et 136 € pour le forfait trajets ; Les frais de restauration de Mme Leah TOUITOU sont pris en charge par la CCPO, sous réserve de présentation de justificatifs pour les déplacements effectués lors de journées pleines ;
2 200 € nets pour la création et remise du livret « Carnet de voyage d'un territoire »

Société : Mme Leah TOUITOU

Saint Symphorien d'Ozon
Le 01/04/2021

Pierre BALLESIO
Président